N° 2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 décembre 1999.

RAPPORT

DÉPOSÉ

en application de l'article 16 du Règlement

PAR LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APPURER LES COMPTES (1), sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 1998,

ET PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER MATHUS Député.

Parlement.

(1) La commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est composée de : MM. Didier Mathus, président ; MM Jean-Pierre Foucher, François Huwart, vice-présidents ; Mme Monique Denise, M. Henri de Gastines, secrétaires ; MM. Alain Belviso, Didier Chouat, Charles de Courson, Jacky Darne, Arthur Dehaine, Francis Delattre, Patrick Delnatte, René Dosière, Jean-Louis Dumont et Robert Pandraud.

SOMMAIRE

Intr	oduction	5
T		7
I.	L'exécution du budget de 1998	
	B – La section de fonctionnement	
	C – Les recettes propres	
II.	Le compte de résultat	13
III.	Le bilan	15
	A – Les éléments de l'actif	15
	B – Les éléments du passif	17
IV.	Les comptabilités annexes	18
V.	Les représentants au Parlement Européen	26
Exa	men en Commission	27
	CS80	
	ANNEXE:	
S MA	RCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR L'ASSEMBLÉE NATI	ONALE EN 1
I.	Le cadre juridique	28
II.	Les principales caractéristiques des marchés en 1998	passé 29

Mesdames,

Messieurs,

Pour la sixième année consécutive, l'Assemblée nationale rend compte des conditions dans lesquelles son budget a été exécuté, confirmant ainsi que l'autonomie financière ne signifie pas pour elle l'opacité.

La clôture des comptes de l'exercice 1998 fait apparaître que les charges totales de l'Assemblée nationale se sont accrues de 8,9% cependant que la progression des seules charges nettes (recettes déduites) est de 5,5%.

6880

A noter une innovation importante : l'effort de transparence entrepris en 1994 est accentué par le présent rapport qui comporte pour la première fois, outre la présentation habituelle de l'exécution du budget de l'exercice clos, l'analyse d'un domaine particulier de la gestion des crédits.

Cette innovation fait suite à une décision de la Commission qui a souhaité progresser dans l'examen des comptes de l'Assemblée en présentant désormais chaque année une annexe thématique au rapport général du Président.

En l'occurrence, l'annexe de ce rapport sera consacrée à l'examen des marchés publics passés par l'Assemblée nationale en 1998.

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations
	1997	1998	1998	1998	1998/1997
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
1 - Charges	2 552 650 583	2 683 193 000	2 713 600 539	-30 407 539	6,31%
60 Achats de biens et fournitures	39 726 847	44 621 000	39 596 102	5 024 898	-0,33%
61-62 Services extérieurs	180 560 357	227 230 000	243 807 151	-16 577 151	35,03%
63 Impôts et taxes	15 859 412	16 741 500	18 829 055	-2 087 555	18,72%
64 Charges de personnels	822 412 455	834 875 000	912 522 152	-77 647 152	10,96%
dont					
Charges de rémunération	607 414 435	610 234 000	699 212 786	-88 978 786	15,11%
Charges sociales et diverses	214 998 020	224 641 000	213 309 366	11 331 634	-0,79%
65 Charges parlementaires	1 492 973 650	1 546 085 500	1 495 398 673	50 686 827	0,16%
dont					
Indemnités parlementaires	290 479 505	299 058 000	293 702 680	5 355 320	1,11%
Charges sociales	353 155 782	391 145 000	371 567 294	19 577 706	5,21%
Secrétariat parlementaire	764 911 331	758 259 000	744 939 686	13 319 314	-2,61%
Voyages et déplacements	21 248 764	23 742 000	22 880 069	861 931	7,68%
Charges de représentation	16 493 648	28 120 500	23 946 274	4 174 226	45,18%
Autres charges	46 684 620	45 761 000	38 362 670	7 398 330	-17,83%
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	1 117 862	13 640 000	3 447 407	10 192 593	208,39%
2 - Recettes propres	21 504 256	18 730 000	110 660 348	91 930 348	414,60%
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	110 963 773	125 435 000	186 506 645	-61 071 645	68,08%
C - CHARGES TOTALES (A1+B)	2 663 614 356	2 808 628 000	2 900 107 184	-91 479 184	8,88%
D - CHARGES NETTES TOTALES (C-A2)	2 642 110 100	2 789 898 000	2 789 446 836	451 164	5,58%

I - L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 1998

La dotation inscrite au budget général del'Etat pour couvrir les besoins de l'Assemblée nationale en 1998 s'élevait à 2.789,9 millions de francs. En outre, 18,7 millions de francs de recettes propres diverses étaient attendus.

Au total, l'Assemblée nationale pouvait donc compter sur 2.808,6 millions de francs pour couvrir l'ensemble de ses dépenses réparties en :

- 125,4 millions de francs de crédits d'investissement (soit 4,4%),
- 2.683,2 millions de francs de crédits de fonctionnement (soit 95,6%),

La clôture des comptes fait apparaître que les charges nettes totales de l'Assemblée ont augmenté par rapport à 1997 de 147,4 millions de francs pour atteindre 2.789,4 millions de francs (soit + 5,5%), après prélèvement de 85 millions de francs sur les excédents des exercices antérieurs .

L'exécution du budget se traduit donc par un solde positif de 0,5 million de francs (2.789,9 millions de francs – 2.789,4 millions de francs), compte tenu du prélèvement susmentionné.

Ce solde résulte d'un dépassement constaté sur les prévisions de recettes (+ 91,9 millions de francs) et d'un déficit des budgets de fonctionnement (- 30,4 millions de francs) et d'investissement (- 61,0 millions de francs).

A - La section d'investissement

Le budget d'investissement (125,4 millions de francs) était en augmentation de 25,9% par rapport à celui de 1997 (99,6 millions de francs). Les dépenses se sont élevées à 186,5 millions de francs.

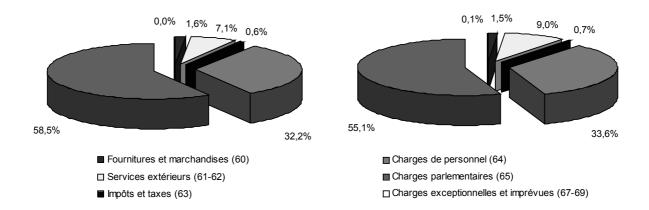
Les principales opérations d'investissement ont été : le début des travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'Hôtel de Lassay, la couverture de l'Hôtel de la Questure, la rénovation de la cuisine centrale de l'immeuble du 101 rue de l'Université, de la salle de la Commission de la Défense, du Petit Hôtel et du bureau central du courrier interne, ainsi que la mise en place du nodal et des têtes de réseau destinés à la chaîne « Canal Assemblées ».

B - La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont connu en 1998 une forte augmentation (+ 6,3%) à 2.713,6 millions de francs contre 2.552,6 millions de francs en 1997 (+ 0,9% par rapport à 1996).

La répartition des dépenses de fonctionnement par grandes catégories est indiquée par le graphique ci-après. On notera, comme à l'accoutumée, le poids des charges parlementaires (55,1% des dépenses de fonctionnement en 1998) et des dépenses de personnel (33,6%). Les autres dépenses de fonctionnement représentent un peu plus de 10% du total.

STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1997-1998)



Cela illustre l'une des caractéristiques principales du budget de l'Assemblée nationale, à savoir que plus des quatre cinquièmes de celui-ci sont des dépenses de rémunérations et de charges sociales directement influencées par l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique, évolution sur laquelle l'Assemblée nationale n'a aucune maîtrise.

Les **charges parlementaires** sont stables à 1.495,4 millions de francs (+ 0,2%). Les *indemnités parlementaires* s'élèvent à 293,7 millions de francs (+ 1,1%) et les *charges de sécurité sociale et de prévoyance* progressent nettement à 373,1 millions de francs (+ 5,2%), compte tenu de la liquidation de nouvelles pensions après le renouvellement de l'Assemblée en 1997. Par contre, la *contribution aux frais de secrétariat parlementaire* (- 2,6%) diminue après avoir supporté en 1997 une charge importante correspondant aux indemnités de licenciement versées aux collaborateurs des députés à la suite de la dissolution de l'Assemblée. Les *voyages et déplacements*, les *charges de représentation* et les *autres charges* sont globalement en légère diminution (- 1,4%).

Les **charges de personnel** s'élèvent à 912,5 millions de francs. Elles ont connu une très forte augmentation (+ 10,9%) qui reflète une situation contrastée : alors que les *charges sociales et de prévoyance* et les *autres charges* diminuent globalement de 0,8%, les *charges de rémunération* progressent de 15,1%. Cette sensible progression est essentiellement imputable au niveau élevé de la dépense constatée au titre des indemnités de séances supplémentaires et de législature. Rappelons que les séances de nuit ont repris un rythme intensif à partir de septembre 1997. Dès lors, le régime indemnitaire lié à la réforme Séguin (session unique, pas de séance de nuit) devenait extrêmement coûteux. Or, il a fallu plusieurs mois de négociation pour mettre en place un nouveau régime indemnitaire qui n'a pu entrer en vigueur qu'en juin 1998. C'est ce contretemps qui explique en partie cette sévère augmentation.

Les **autres charges de fonctionnement** représentent 305,7 millions de francs, en progression de 28,9% par rapport à 1997 (237,2 millions de francs), année exceptionnelle eu égard au rythme d'activité réduit dû à la dissolution.

Les achats de fournitures sont en baisse de 10,4% (- 1,6 million de francs) de même que, pour la seconde année consécutive, les frais de télécommunications (- 0,3 million de francs); les dépenses de locations immobilières et celles de maintenance informatique ont diminué respectivement de 24,6% et 23,7% (- 0,9 million de francs et - 1,2 million de francs).

A l'inverse, sont notamment en hausse par rapport à 1997 les dépenses d'études et de documentation (+ 34,3% et + 3,6 millions de francs), de production et de diffusion des images télévisées (+ 28,0% et + 10,9 millions de francs), les impressions parlementaires (+ 39,1% et + 7,2 millions de francs) et les frais d'affranchissement du courrier (+ 16,9% et + 5,7 millions de francs).

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	Réalisé 1997	Budget 1998	Réalisé 1998	Solde 1998	Variations 1998/1997
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 705 647	2 030 000	2 819 393	-789 393	65,30%
205 LOGICIELS	1 705 647	2 030 000	2 819 393	-789 393	65,30%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 569 167	93 405 000	132 691 260	-39 286 260	71,06%
213 CONSTRUCTIONS	48 010 535	76 240 000	70 490 584	5 749 416	46,82%
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	1 959 670	1 225 000	2 632 456	-1 407 456	34,33%
216 COLLECTIONS	1 969 467	2 140 000		-731 846	45,82%
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	25 629 495	13 800 000	56 696 373	-42 896 373	121,22%
27 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	31 688 959	28 000 000	50 995 993	-22 995 993	60,93%
274 PRÊTS	31 688 959	28 000 000	50 995 993	-22 995 993	60,93%
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	
299 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	2 000 000	0	2 000 000	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	110 963 773	125 435 000	186 506 645	-61 071 645	68,08%
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	39 726 847	44 621 000	39 596 102	5 024 898	-0,33%
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	5 363 114	7 050 000	5 842 713	1 207 287	8,94%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	1 844 026	2 210 000	2 957 390	-747 390	60,38%
604 ACHATS DE FOURNITURES	15 342 288	15 971 000		2 226 019	-10,41%
605 ACHATS DE FLUIDES	16 748 209	19 050 000		2 025 956	1,65%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	429 210	340 000	26 973	313 027	-93,72%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	67 988 477	82 100 000	87 502 420	-5 402 420	28,70%
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	2 089 879	2 300 000	2 021 440	278 560	-3,27%
612 REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL	2 734 159	4 670 000		1 595 959	12,43%
613 LOCATIONS	8 732 934	9 570 000			51,11%
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	41 222 527	49 030 000			24,38%
616 PRIMES D'ASSURANCES	2 573 621	2 800 000			41,96%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	10 635 357	13 730 000	14 283 876	-553 876	34,31%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	112 571 880	145 130 000	156 304 731	-11 174 731	38,85%
621 PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	4 641 640	5 600 000	5 194 068	405 932	11,90%
622 HONORAIRES	13 785 535	16 395 000	27 483 444	-11 088 444	99,36%
623 INFORMATIONS	25 669 706	43 020 000	40 653 226	2 366 774	58,37%
624 IMPRESSIONS	19 449 018	27 650 000	26 705 298	944 702	37,31%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	2 598 157	2 025 000		-2 308 259	66,78%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	46 248 408	50 155 000		-1 521 601	11,74%
628 RÉGIES D'AVANCES	179 416	285 000	258 834	26 166	44,26%

	Réalisé 1997	Budget 1998	Réalisé 1998	Solde 1998	Variations 1998/1997
63 IMPÔTS ET TAXES	15 859 412	16 741 500	18 829 055	-2 087 555	18,72%
631 TAXES SUR LES SALAIRES	123 382	0	43 188	-43 188	-65,00%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	13 559 705	13 955 000	16 543 715	-2 588 715	22,01%
635 IMPÔTS LOCAUX	2 009 579	2 600 000	2 065 488	534 512	2,78%
636 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL	5 600	6 500	5 880	620	5,00%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	161 146	180 000	170 784	9 216	5,98%
64 CHARGES DE PERSONNEL	822 412 455	834 875 000	912 522 152	-77 647 152	10,96%
641 PERSONNELS STATUTAIRES	574 022 042	575 666 000	660 946 294	-85 280 294	15,14%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS	24 093 939	26 397 000	29 887 056	-3 490 056	24,04%
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENCE	6 706 504	7 421 000	7 398 061	22 939	10,31%
644 AUTRES PERSONNELS	2 591 950	750 000	981 374	-231 374	-62,14%
645 CHARGES SOCIALES	177 637 797	185 525 000	177 761 710	7 763 290	0,07%
646 PRESTATIONS DIRECTES	19 020 726	19 951 000	18 723 714	1 227 286	-1,56%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	13 410 852	12 760 000	12 472 016	287 984	-7,00%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4 928 645	6 405 000	4 351 926	2 053 074	-11,70%
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	1 492 973 650	1 546 085 500	1 495 398 673	50 686 827	0,16%
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	290 479 505	299 058 000	293 702 680	5 355 320	1,11%
652 CHARGES SOCIALES	353 155 782	391 145 000	371 567 294	19 577 706	5,21%
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	764 911 331	758 259 000	744 939 686	13 319 314	-2,61%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	21 248 764	23 742 000	22 880 069	861 931	7,68%
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	692 410	5 890 000	2 023 469	3 866 531	192,24%
656 REPRÉSENTATION DE L'A.N.	16 493 648	28 120 500	23 946 274	4 174 226	45,18%
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	45 992 210	39 871 000	36 339 202	3 531 798	-20,99%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 117 862	1 140 000	3 447 407	-2 307 407	208,39%
671 CHARGES EXCEPT./EXERCICE COURANT	1 026 754	1 140 000	3 211 881	-2 071 881	212,82%
674 CH. EXCEPT./EXERCICES ANTÉRIEURS	91 108	0	235 526	-235 526	158,51%
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	12 500 000	0	12 500 000	
699 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	12 500 000	0	12 500 000	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 552 650 583	2 683 193 000	2 713 600 539	-30 407 539	6,31%
70 VENTES DE MARCHANDISES	1 441 025	825 000	1 883 256	1 058 256	30,69%
706 REVERSEMENT DE L'A.G.R.A.N.	520 000	0	725 000	725 000	39,42%
707 VENTES DE MARCHANDISES	327 287	355 000	485 154	130 154	48,24%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	593 738	470 000	673 101	203 101	13,37%
72 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	3 853 649	5 380 000	5 301 618	-78 382	37,57%
721 VENTES DE DOC. PARLEMENTAIRES	3 827 654	5 350 000	5 288 684	-61 316	38,17%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'A.N.	25 995	30 000	12 933	-17 067	-50,25%

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations
	1997	1998	1998	1998	1998/1997
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	28 399	0	55 250	55 250	94,55%
731 CESSIONS DE FOURNITURES	2 399	0	1 200	1 200	-49,98%
732 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	26 000	0	54 050	54 050	107,88%
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	945 771	3 755 000	1 944 104	-1 810 896	105,56%
752 REVENUS DES IMMEUBLES	240 000	240 000	240 000	0	0,00%
753 RETENUES HLM-ILN	16 528	20 000	13 943	-6 057	-15,64%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	346 205	2 945 000	916 303	-2 028 697	164,67%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	343 038	550 000	773 858	223 858	125,59%
76 PRODUITS FINANCIERS	5 626 343	5 900 000	6 175 467	275 467	9,76%
762 REVENUS DES PRÊTS AU LOGEMENT	5 626 343	5 900 000	6 175 467	275 467	9,76%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 609 070	2 870 000	10 300 655	7 430 655	7,20%
771 PROD. EXCEPT. EXERCICE COURANT	2 269 656	1 600 000	4 706 890	3 106 890	107,38%
774 PROD. EXCEPT. EXERCICES ANTÉRIEURS	5 276 296	0	3 908 051	3 908 051	-25,93%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	496 735	500 000	765 336	265 336	54,07%
776 REMB. DES CIES D'ASSURANCES	1 566 383	770 000	920 378	150 378	-41,24%
78 REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	85 000 000	85 000 000	
RECETTES PROPRES	21 504 256	18 730 000	110 660 348	91 930 348	414,60%
CHARGES TOTALES	2 663 614 356	2 808 628 000	2 900 107 184	-91 479 184	8,88%
CHARGES NETTES TOTALES	2 642 110 100	2 789 898 000	2 789 446 836	451 164	5,58%

Enfin, les dépenses de *communication et d'information* sont en forte augmentation à 40,6 millions de francs (+ 58,0%) après une légère baisse en 1997 : elles concernent notamment la subvention d'équilibre versée à l'Exposition permanente de Versailles (8,3 millions de francs), le Parlement des Enfants (2,4 millions de francs), les expositions (13 organisées en 1998 pour un coût total de 10 millions de francs), l'impression et le routage du « Bulletin de l'Assemblée nationale » (3,6 millions de francs) ainsi que la production et la diffusion des images télévisées des débats (10,9 millions de francs).

C - Les recettes propres

Le budget initial de 1998 prévoyait 18,7 millions de francs de recettes propres. Les recettes encaissées ont dépassé ces prévisions pour atteindre 25,7 millions de francs. Sont venus s'y ajouter 85 millions de francs de prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs.

Les principales recettes proviennent du reversement par l'Association de gestion des restaurants des excédents de gestion des exercices antérieurs (0,7 million de francs), de la vente de documents parlementaires (5,1 millions de francs), des intérêts des prêts au logement (6,2 millions de francs) et des ristournes accordées par les compagnies de transport (1,6 million de francs).

II - LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des charges payées et des produits encaissés par l'Assemblée nationale. 98,8 % des charges et 97,1% des produits figurent déjà dans l'état d'exécution du budget, les autres constituant des charges et produits extra-budgétaires.

La quasi-totalité des charges extra-budgétaires concerne les dépenses relatives aux députés européens (33,3 millions de francs).

Outre l'exacte contrepartie de ces dernières, les produits extrabudgétaires sont constitués des revenus tirés du placement de la dotation. S

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

CHARGES	ES		PRODUTS	SL	
	1998	1997		1998	1997
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Achats de fournitures et marchandises	39 596 102	39 726 846	/0 Ventes de marchandises	1883 256	1 441 024
61 Services extérieurs	87 502 420	67 988 478	72 Ventes de documents parlementaires	5 301 618	3 853 649
62 Autres services exterieurs	156 469 218	112 735 885	73 Cessions d'approvisionnement	55 250	28 399
63 Impots, taxes et versements assimiles 64 Charges de personnel	18 829 055 912 522 152	15 859 411 822 412 455	/4 Dotation de Ionculonnement75 Autres produits de gestion courante	2 603 591 555	31 105 567
65 Charges parlementaires	1 527 021 169	1 523 133 447			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 741 940 115	2 581 856 522	2 581 856 522 TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 644 198 078	2 644 138 866
CHARGES FINANCIÈRES 66 Charges financières	0	0	PRODUITS FINANCIERS 76 Produits financiers	49 058 226	42 020 611
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0 TOTAL PRODUITS FINANCIERS	49 058 226	42 020 611
CHARGES EXCEPTIONNELLES 67 Charges exceptionnelles 69 Dépenses imprévues	3 447 407	1 117 862	PRODUITS EXCEPTIONNELS 77 Produits exceptionnels 78 Reprises sur provisions	11 427 470 85 000 000	20 975 237
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 447 407	1 117 862	1 117 862 TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	96 427 470	20 975 237
89 Résultat de l'exercice	44 296 252	124 160 330			
TOTAL CHARGES	2 789 683 774	2 707 134 714	TOTAL PRODUITS	2 789 683 774	2 707 134 714

Le tableau de la page précédente donne une présentation synthétique de l'évolution du compte de résultat entre 1997 et 1998.

Au total, le résultat comptable de l'exercice 1998 atteint 44,3 millions de francs, au lieu de 124,2 millions de francs en 1997.

III - LE BILAN

Le bilan de l'Assemblée nationale se caractérise notamment par l'absence de dettes financières et de stocks.

A - Les éléments de l'actif

Les **immobilisations nettes** représentent 83,1% de l'actif total. Elles ont progressé de 2.225,5 à 2.369,6 millions de francs (+ 6,5%) entre le 31 décembre 1997 et le 31 décembre 1998.

Les *immobilisations incorporelles et corporelles nettes* sont en forte augmentation à 483,1 millions de francs¹ (+ 23,0%), illustrant les investissements importants réalisés au cours de l'exercice; pour 1998, les amortissements pratiqués se sont montés à 43,5 millions de francs contre 37,6 millions de francs en 1997 (+ 15,7%).

Les *immobilisations financières* s'élèvent à 1.879,1 millions de francs et constituent une part essentielle de l'actif. Il s'agit à la fois de prêts et de placements financiers de type obligataire.

L'actif circulant comprend d'une part les créances, d'autre part les disponibilités.

¹ Du fait de l'absence d'inventaire lors de l'établissement du bilan d'ouverture en 1993, le bilan ne reflète qu'imparfaitement l'état du patrimoine mis à la disposition de l'Assemblée nationale : les immobilisations incorporelles et corporelles ne correspondent donc qu'aux dépenses d'investissement réalisées depuis le 1^{er} janvier 1993.

5

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

	<u></u>		HISSE DAGSIE		
ACIT	- - -		TOOUT		
	31/12/1998	31/12/1997		31/12/1998	31/12/1997
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
20 Immobilisations incorporelles	3 672 217	2 259 937	10 Dotation initiale et réserves	839 635 764	883 193 629
21 Immobilisations corporelles	479 482 281	390 670 038	11 Report à nouveau	797 546 873	758 386 543
27 Immobilisations financières	1 879 163 880	1 825 342 257	12 Résultat de l'exercice	44 296 252	124 160 330
29 Autres immobilisations	7 274 511	7 274 511	13 Dotations d'investissement	813 053 143	628 274 762
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 369 592 889	2 225 546 743	TOTAL DOTATIONS ET RÉSERVES	2 494 532 032	2 394 015 264
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
40 Fournisseurs	0		40 Fournisseurs	148 017 922	121 480 271
41 Créances et comptes rattachés	9 289 764	5	41 Créances et comptes rattachés	0	0
42 Personnel	1 157 551		42 Personnel	5 485 570	14 691 056
43 Sécurité sociale et autres organismes	597 582	377 855	43 Sécurité sociale et autres organismes	59 524 853	56 560 527
44 Etat et autres collectivités publiques	0	0	44 Etat et autres collectivités publiques	10 243 413	7 639 669
45 Liaison Caisses et Fonds	0	0	45 Liaisons Caisses et Fonds	84 785 982	66 405 278
46 Débiteurs divers	26 909 352	12 854 432	46 Créditeurs divers	12 129 037	14 797 354
47 Comptes d'attente et de transition	507 106	13 913	47 Comptes d'attente et de transition	1 926 709	1 768 679
50 Valeurs mobilières de placement	405 572 408	427 076 069			
51 Etablissements bancaires et assimilés	619 574		51 Etablissements bancaires et assimilés	497 517	505 359
53 Caisse	2 400 208	3 338 608			
54 Avances de missions et régies	527 381	1 282 762		000	(
5 / Virements internes	0	0	5/ Virements internes	30 /80	O
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	447 580 926	452 316 714	TOTAL DES DETTES	322 641 783	283 848 193
TOTAL ACTIF	2 817 173 815	2 677 863 457	TOTAL PASSIF	2 817 173 815	2 677 863 457

Les **créances** s'élèvent à 37,9 millions de francs ; il s'agit des *créances à recouvrer* (c'est-à-dire les créances afférentes à l'exercice 1998 qui n'ont été recouvrées qu'à l'issue de la période complémentaire) et des *débiteurs divers* (dont l'essentiel est constitué des produits à recevoir de la Commission européenne au titre du programme TACIS d'appui à l'administration du Parlement de Russie.

Les **disponibilités** sont constituées des valeurs mobilières de placement provenant de la dotation de l'année en cours. Elles ont reculées de 432,1 millions de francs à 408,6 millions de francs (- 5,4%). Cette diminution s'explique par l'importance des charges supportées sur l'exercice avant le début de la période complémentaire.

B - Les éléments du passif

Le total des **dotations et réserves** s'élève à 2.494,5 millions de francs, en progression de 4,2% par rapport à 1997 (soit + 100,5 millions de francs). Cette évolution globale résulte des variations suivantes :

- la diminution de la *dotation initiale et des réserves* de 43,5 millions de francs, contrepartie de l'amortissement évoqué plus haut ;
- l'accroissement du *report à nouveau (solde créditeur)* est de 39,2 millions de francs ; il représente la contraction de deux opérations de sens contraire : + 124,2 millions de francs, par affectation de la totalité du résultat comptable de l'exercice 1997, et 85 millions de francs, par prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs ;
- l'inscription du *résultat de l'exercice* 1998 (44,3 millions de francs) ;
- l'augmentation de la *dotation d'investissement* de la contrepartie des dépenses d'investissement réalisées en 1998 ;

_

¹ En effet, les factures non parvenues à l'issue de la période complémentaire sont néanmoins comptabilisées au 31 décembre 1998 au passif et font l'objet d'un paiement effectif en 1999 ; les sommes correspondantes apparaissent donc toujours dans les disponibilités de l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1998.

L'essentiel des **dettes** figurant au bilan concerne les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'Etat

L'importance des dettes à l'égard des fournisseurs (148,0 millions de francs) s'explique par la durée de la période complémentaire et par l'ampleur des dépenses engagées en 1998 mais non encore mandatées avant la fin de cette période (40,5 millions de francs).

Le montant des dettes sociales et fiscales (69,7 millions de francs) s'explique par l'existence d'un décalage d'environ un mois entre d'une part la constatation des cotisations et impositions dues et d'autre part leur paiement effectif.

Les *comptes de liaison avec les Caisses et les Fonds* sont globalement créditeurs pour un montant global de 84,8 millions de francs.

Les *créditeurs divers* concernent essentiellement les sommes relatives au programme TACIS déjà évoqué (qui doivent, au fur et à mesure de leur versement par la Commission européenne, être reversées au partenaire de l'Assemblée nationale pour cette opération) et la part non dépensée de la subvention du ministère des Affaires étrangères relative aux députés européens, part qui sera reversée au Trésor après le règlement des comptes de l'Assemblée.

IV - LES COMPTABILITES ANNEXES

La Caisse de pensions des anciens députés, la Caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale, les deux Fonds de sécurité sociale des députés et du personnel, ainsi que le Fonds de garantie de ressources des anciens députés constituent autant de comptabilités annexes.

Cependant, en application du principe de l'unité de caisse, la totalité des paiements de celles-ci est effectuée par l'intermédiaire de la Trésorerie de l'Assemblée nationale. Dès lors, les comptabilités annexes sont reliées à la comptabilité de l'Assemblée par des comptes de liaison dont - on l'a vu - les éventuels soldes apparaissent au bilan de l'Assemblée.

Les ressources de ces comptabilités annexes sont constituées par les cotisations obligatoires de leurs ressortissants et par des

contributions de l'Assemblée nationale s'analysant comme des cotisations patronales. En outre, les Caisses de pensions et de retraites bénéficient d'une subvention d'équilibre de l'Assemblée dont le montant est calculé à la stricte hauteur des besoins.

Enfin, l**Exposition permanente de Versailles** a été également érigée en société annexe afin de permettre un meilleur suivi comptable. Son compte de résultat est équilibré par une subvention de l'Assemblée nationale figurant au budget de celle-ci parmi les dépenses de communication.

Les tableaux des pages suivantes présentent les principales données des comptes de résultat et des bilans de ces six comptabilités annexes.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

CHARGES			PRODUITS	SO	
	1998	1997		1998	1997
62 CHARGES EXTERNES 622 Honoraires	0	0	73 COTISATIONS 731 Cotisations obligatoires 732 Rachats de cotisations	46 522 275 1 818 369	45 416 040 10 799 385
64 PRESTATIONS 641 Prestations vieillesse 642 Pension orphelin/allocation d'études 643 Allocation temporaire/rente invalidité 644 Prestations familiales 645 Allocations spécifiques	357 940 761 3 146 276 106 485 102 094	325 121 594 20 090 033 3 187 708 105 280 188 891	74 CONTRIBUTIONS 741 Contributions de l'A.N. 742 Subvention de l'A.N.	96 681 286 216 354 942	112 430 849 180 047 232
65 AUTRES CHARGES COURANTES 653 Remboursements de cotisations 658 Charges diverses de gestion courante	81 255	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS 751 Prestations à charge de tiers 758 Produits divers de gestion courante	0	0 0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAL CHARGES	361 376 871	348 693 506	TOTAL PRODUITS	361 376 871	348 693 506

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

CHARGES			PRODUITS	10	
	1998	1997		1998	1997
62 CHARGES EXTERNES 622 Honoraires	0	0	73 COTISATIONS 731 Cotisations obligatoires 732 Rachats de cotisations	24 580 757 971 277	23 751 109 1 328 145

167 083 225	170 177 789	TOTAL PRODUITS	167 023 225	170 177 789	TOTAL CHARGES
0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES
0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	66 CHARGES FINANCIÈRES
0 0	0 0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS 751 Prestations à charge de tiers 758 Produits divers de gestion courante	0	216 562	65 AUTRES CHARGES COURANTES 653 Remboursements de cotisations 658 Charges diverses de gestion courante
48 519 196 93 484 775	50 033 613 94 592 141	74 CONTRIBUTIONS 741 Contributions de l'A.N. 742 Subvention de l'A.N.	160 844 394 4 353 333 1 069 712 449 683 306 103	168 275 016 1 176 463 437 936 287 596 0	64 PRESTATIONS 641 Prestations vieillesse 642 Pension orphelin/allocation d'études 643 Allocation temporaire/rente invalidité 644 Prestations familiales 645 Allocations spécifiques

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/1998	31/12/1997		31/12/1998 31/12/1997	31/12/1997
ACTIF IMMOBILISÉ 27 Immobilisations financières	65 815 209	63 416 958	DOTATIONS ET RÉSERVES 10 Dotation initiale et réserves 11 Report à nouveau	81 348 805	69 263 980 18 591
			12 Résultat de l'exercice	12 430 808	12 084 825
ACTIF CIRCULANT 45 Liaison A.N. 51 Etablissements bancaires et assimilés TOTAL ACTIF	27 935 634 47 361 93 798 204	17 903 078 47 360 81 367 396	DETTES 45 Liaison A.N. 51 Etablissements bancaires et assimilés TOTAL PASSIF	0 0	0 0 0

PRODUITS	
CHARGES	

	1998	1997		1998	1997
CHARGES D'EXPLOITATION 62 Charges courantes 64 Prestations 65 Autres charges courantes	0 58 855 689 2 368	1 925 56 556 456 0	PRODUITS D'EXPLOITATION 73 Cotisations 74 Contributions de l'A.N. 75 Autres produits de gestion	33 158 795 35 692 524 104 090	28 258 615 36 752 923 1 950 230
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 796	99 254	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 398 252	1 780 692
89 Résultat de l'exercice	12 430 808	12 084 825			
TOTAL CHARGES	71 353 661	68 742 460	TOTAL PRODUITS	71 353 661	68 742 460

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/1998	31/12/1997		31/12/1998	31/12/1997
ACTIF IMMOBILISÉ 27 Immobilisations financières	44 205 882	42 658 666	DOTATIONS ET RÉSERVES 10 Dotation initiale et réserves 11 Report à nouveau	81 225 211 12 394	70 481 819
			12 Résultat de l'exercice	9 036 842	10 743 392
ACTIF CIRCULANT 45 Liaison A.N. 51 Etablissements bancaires et assimilés	45 982 147 86 419	38 492 521 86 418	DETTES 45 Liaison A.N. 51 Etablissements bancaires et assimilés	0 0	
IOIALACIIF	90 2 /4 440	C00/C7 18	IOIAL FASSIF	90 274 440	21 72 / 2013

CHARGES			PRODUTS		
19	866	1997		1998	1997

CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
62 Charges courantes	8 420	14 965	73 Cotisations	25 645 274	19 940 603
64 Prestations	45 398 313	42 067 609	74 Contributions de l'A.N.	26 829 110	30 095 034
65 Autres charges courantes	0	0	75 Autres produits courants	473 556	1 630 462
SECTION AND SECTION ASSESSED.		C	SQSION VIIS SEITING QQ 32	C	
00 CHANGES FINANCIENES			O FRODOILS FINANCIENS		>
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 582	986 22	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 547 217	1 237 852
89 Résultat de l'exercice	9 036 842	10 743 391			
TOTAL CHARGES	54 495 157	52 903 951	TOTAL PRODUITS	54 495 157	52 903 951

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/1998	31/12/1997		31/12/1998	31/12/1997
ACTIF IMMOBILISÉ 27 Immobilisations financières	0	0	DOTATIONS ET RÉSERVES 10 Dotation initiale et réserves 11 Report à nouveau	10 000 000 000 9 680	10 000 000 6 549 181
		<u>, </u>	12 Résultat de l'exercice	858 522	858 522 (6 539 501)
ACTIF CIRCULANT 45 Liaison A.N. 51 Etablissements bancaires et assimilés	10 868 202	10 009 680	DETTES 45 Liaison A.N. 51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
TOTAL ACTIF	10 868 202	10 868 202 10 009 680	TOTAL PASSIF	10 868 202	10 868 202 10 009 680

CHARGES			PRODUITS		
	1998	1997		8661	1997
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
62 Charges courantes	0	0	73 Cotisations	1 120 448	1 106 792
64 Prestations	2 502 803	9 859 895	9 859 895 74 Contributions de l'A.N.	2 240 878	2 2 1 3 6 0 2

66 CHARGES FINANCIÈRES 0 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES 0	0 76 PRODUITS FINANCIERS		
57 CHARGES EXCEPTIONNELLES 0		0	0
	0 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
89 Résultat de l'exercice 858 522 (6 539 501)	01)		
TOTAL CHARGES 3 341 325 3 320 394	394 TOTAL PRODUITS	3 361 325	3 320 394

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXPOSITION PERMANENTE DE VERSAILLES (TABLEAU SYNTHÉTIQUE)

CHARGES			PRODUITS		
	1998	1997		1998	1997
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Achats de fournitures	240 217	213 052	70 Personnel mis à disposition	3 865 455	3 975 507
61 Services extérieurs	1 355 338	1 525 278	71 Recettes de billetterie	916 680	299 124
62 Services liés à l'Exposition	3 127 541	3 125 064	72 Subvention de l'A.N.	8 292 186	8 744 132
64 Charges de personnel	8 389 205	8 155 837			
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 980	468
TOTAL CHARGES	13 112 301	13 019 231	TOTAL PRODUITS	13 112 301	13 019 231

- LES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°79-563 du 6 juillet 1979, les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité des représentants de la France au Parlement européen, qui ne sont ni députés ni sénateurs, sont fixés, gérés et contrôlés dans les mêmes conditions que les dépenses du Parlement. Cependant, ils ne sont pas inscrits au budget des Charges communes mais à celui du ministère des Affaires étrangères (chapitre 37-93) et ne sont pas inclus dans le budget de chacune des assemblées.

Aux termes de la loi susvisée de 1979, les députés européens sont affiliés, pour l'assurance vieillesse, au régime général et au régime complémentaire de l'IRCANTEC. Pour l'assurance maladie et les prestations familiales, ils ont le choix entre le régime de l'Assemblée nationale et celui du Sénat.

Les crédits relatifs aux députés européens permettent d'assurer le versement de l'indemnité parlementaire (identique en brut à celle perçue par un député), les cotisations patronales au régime général et à l'IRCANTEC ainsi que les contributions au fonds de sécurité sociale des députés.

Pour 1998, l'Assemblée nationale avait reçu un crédit de 33,3 millions de francs. Les dépenses totales se sont élevées à 31,6 millions de francs. Le solde, à savoir 1,7 million de francs, sera reversé au Trésor après règlement définitif des comptes.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mardi 16 novembre 1999, la Commission a procédé à l'audition de MM. Serge JANQUIN, Patrick BRAOUEZEC et Henri CUQ, Questeurs, qui ont répondu aux questions de M. Robert PANDRAUD, du Président Didier MATHUS, de M. Jean-Pierre FOUCHER et de Mme Monique DENISE.

Après le départ de MM. les Questeurs et les interventions de MM. Jean RIGAL, Jean-Pierre FOUCHER et du Président Didier MATHUS, la Commission a, sur proposition de son Président, adopté deux arrêtés donnant quitus à MM. les Questeurs et décharge au Trésorier de leur gestion pour l'exercice 1998 :

- le premier portant règlement des comptes de l'Assemblée nationale ainsi que des Caisses de pensions et de retraites, des Fonds de sécurité sociale, du Fonds de garantie de ressources des anciens députés et de l'Exposition permanente de Versailles,
- le second portant règlement des comptes des représentants au Parlement européen.

Après les interventions du Président Didier MATHUS et de M. Jean RIGAL, elle a ensuite approuvé le présent rapport.

(38)

6880

ANNEXE

LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 1998

Préalablement à l'analyse des principales caractéristiques des marchés passés par l'Assemblée nationale au cours de l'exercice 1998, il paraît utile de formuler quelques observations sur le cadre juridique dans lequel s'inscrit la passation de ces marchés.

I – LE CADRE JURIDIQUE

Dans une récente décision, en date du 5 mars 1999, rendue à propos d'un litige relatif à des marchés passés par l'Assemblée en 1991, le Conseil d'Etat a notamment considéré qu' « en l'absence de réglementation particulière édictée par les autorités compétentes de l'Assemblée nationale, les contrats litigieux étaient régis par les prescriptions du Code des marchés publics ».

Cette jurisprudence confirme le choix déjà ancien des autorités de l'Assemblée de se placer volontairement dans le champ d'application du Code des marchés publics. Le choix ainsi opéré remonte à l'arrêté du Bureau du 13 décembre 1967 qui a approuvé le Règlement de comptabilité toujours en vigueur mais actuellement en cours de refonte : l'article 22 de ce Règlement dispose en effet, dans son premier paragraphe, que « les marchés de l'Assemblée nationale sont passés dans les mêmes formes et conditions que celles prévues pour les marchés de l'Etat ».

Sur le plan théorique, **un tel choix n'allait pas de soi** dans la mesure où il existe a priori une contradiction entre le caractère principalement réglementaire des prescriptions du Code des marchés publics et le principe de l'autonomie des assemblées parlementaires. Mais il a paru souhaitable de faire prévaloir la considération selon laquelle les contraintes dudit code sont justifiés par le principe de l'égalité d'accès des citoyens aux marchés publics et par les règles de bonne gestion des deniers publics. Il convient en outre d'observer que depuis quelques années, la réglementation relative aux marchés publics a été complétée par des

dispositions législatives de plus en plus nombreuses issues en particulier de la transcription de directives communautaires.

Il est toutefois évident que certaines dispositions du Code des marchés publics ne sont pas applicables de plano aux assemblées parlementaires car elles sont inadaptées à leurs structures propres librement choisies en vertu de la séparation des pouvoirs.

Il en va notamment ainsi de celles qui concernent la nomination des personnes responsables des marchés ou les contrôles administratifs externes de ceux-ci : en pratique, le collège des Questeurs décide seul de l'opportunité de lancer un marché puis analyse les candidatures et choisit parmi les offres.

Tout en adoptant la position de principe évoquée précédemment, le Conseil d'Etat a au demeurant admis, dans sa décision du 5 mars 1999, la possibilité pour l'autorité compétente de l'Assemblée nationale d'élaborer une « réglementation particulière » en matière de marchés publics.

La mise au point d'une telle réglementation, dont le caractère dérogatoire devrait bien entendu être aussi limité que possible, constituerait à n'en point douter un élément supplémentaire de clarification du régime juridique de la passation des marchés par l'Assemblée nationale.

II – LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MARCHÉS PASSÉS EN 1998

Les marchés publics passés par l'Assemblée nationale au cours de l'exercice 1998 ont relevé de la compétence de quatre services :

- le secrétariat pour les Affaires immobilières, les programmes et les marchés ;
- le service des Affaires administratives générales ;
- le service des Achats et des moyens matériels ;
- le service des Systèmes d'information (informatique).

A – Les marchés relevant de la compétence du secrétariat pour les Affaires immobilières, les programmes et les marchés

Les marchés publics passés par l'Assemblée nationale en 1998 et relevant de la compétence du secrétariat pour les Affaires immobilières, les programmes et les marchés (S.A.I.P.M.) ont été de loin les plus nombreux puisque ce sont au total quarante procédures de marchés qui ont été lancées par ce service.

Il convient tout d'abord d'observer que cinq avis d'appel public à la concurrence n'ont pas été suivis de marché, soit que l'opération ait été abandonné définitivement (ce fut, par exemple, le cas de la mise en place d'un bâtiment provisoire dans le jardin de bambou de l'immeuble du 101 rue de l'Université), soit que le marché ait été déclaré infructueux faute de réponses satisfaisantes (ce fut, par exemple, le cas de la mise en place de cloisons modulaires pour la restructuration de la cuisine centrale du même immeuble) ou d'un nombre suffisant de réponses (changement des plaques de fibrociment dans les parkings de la Cour d'Honneur et du 101 rue de l'Université).

La procédure suivie pour les marchés publics de la compétence du S.A.I.P.M. a été majoritairement celle de l'appel d'offres ouvert ou restreint, national ou communautaire, cette dernière procédure étant obligatoire lorsque le montant prévisible du marché dépasse 900.000 francs hors taxes pour les marchés de fournitures et de prestations de services et 32,7 millions de francs hors taxes pour les marchés de travaux.

Au total, en 1998, le S.A.I.P.M. a été autorisé par MM. les Questeurs à passer vingt-trois appels d'offres dont six ouverts et dix-sept restreints.

a. les appels d'offres ouverts

La procédure d'appel d'offres ouvert a concerné le marché du contrôle technique du schéma directeur technique tous fluides (S.D.T.T.F.), le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien courant de moquette, le marché des équipements frigorifiques de la cuisine centrale de l'immeuble du 101 rue de l'Université, celui de nettoyage des locaux de l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain, celui de restauration des mobiliers anciens de l'Hôtel de Lassay et, enfin, le marché des travaux de tapisserie du même bâtiment.

Compte tenu de la diversité des mobiliers en cause et de la petite taille des entreprises susceptibles de se porter candidates, le marché de restauration des mobiliers de l'Hôtel de Lassay, passé en procédure communautaire, a été divisé en 23 lots répartis entre 14 entreprises et a suscité 174 candidatures.

Le marché des travaux de tapisserie de l'Hôtel de Lassay, également passé en procédure communautaire – car intégré dans l'ensemble de l'opération –, a été divisé en 10 lots.

Le marché de nettoyage des locaux de l'immeuble du 233 boulevard Saint-Germain a été passé selon la même procédure.

b. les appels d'offres restreints

Parmi les 17 marchés ayant donné lieu à un appel d'offres restreint, il convient de relever en particulier celui qui a concerné l'amélioration du niveau de sécurité, la remise à niveau des installations techniques et les régénérations architecturales associées de l'Hôtel de Lassay. Ce marché a été divisé en 14 lots répartis entre 12 entreprises et a suscité 220 candidatures.

On notera également le marché concernant la mise en œuvre du S.D.T.T.F. (phase 1) confié à 4 entreprises, les marchés de la fourniture et de la mise en œuvre des équipements audiovisuels pour la réalisation d'un studio d'interview et d'une régie post-production, ainsi que le marché relatif à l'équipement audiovisuel d'un nouveau nodal, d'une régie finale et des équipements associés.

c. les marchés négociés

12 marchés ont été passés sous la forme de marchés négociés en application de l'article 104 du Code des marchés publics.

B – Les marchés relevant de la compétence du service des Affaires administratives générales

Sur les neuf marchés relevant de la compétence de ce service et passés en 1998, trois l'ont été selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et six selon celle du marché négocié.

Parmi les marchés ayant donné lieu à un appel d'offres, il convient de relever celui de la maintenance et de l'exploitation des installations de télécommunications dont le montant a impliqué le recours à la procédure communautaire. Il en est allé de même d'un marché concernant les liaisons louées et les services de données qui a été réparti en deux lots.

Le troisième marché ayant donné lieu à un appel d'offres ouvert concernait le service de téléphonie mobile grand public. Il a été réparti en six lots. L'appel d'offres a été déclaré infructueux pour l'un de ces lots. Le marché concernant celui-ci a été passé selon la procédure du marché négocié sur la base de l'article 104-I-2° du Code des marchés publics qui autorise le recours à cette procédure quel que soit le montant du marché lorsqu'un appel d'offres a été déclaré infructueux.

Les autres marchés ont été passés selon la procédure du marché négocié en raison de leur montant, inférieur à 700.000 francs toutes taxes comprises. A l'exception d'un marché relatif à l'entretien et à la maintenance des installations du musée « Les Grandes heures du Parlement » de Versailles, il s'est agi de marchés concernant les services de télécommunications.

C – Les marchés relevant de la compétence du service des Achats et des moyens matériels

Ce sont des marchés à bons de commande s'étalant sur trois ans lancés sur appels d'offres et comprenant selon les cas, un ou plusieurs lots.

Les marchés actuellement en cours d'exécution ont concerné en 1998 les fournitures et prestations suivantes :

- **les télécopieurs** : trois marchés de fournitures et d'entretien relatifs à l'équipement des députés en circonscription, des députés dans leur bureau à l'Assemblée et des services ;
- **les photocopieurs**: le marché actuel, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2000, a pour objet la fourniture et l'entretien des photocopieurs et comporte trois segments (petit, moyen et haut volume de production); quatre fournisseurs ont été retenus dans le but de bénéficier d'une offre très large de produits;

- **le papier** : le marché actuel, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2000, est réparti sur trois fournisseurs, ce qui garantit une sécurité d'approvisionnement ;
- les impressions parlementaires: le marché actuel, qui couvre la période comprise entre le 1^{er} octobre 1997 et le 30 septembre 2000, est réparti entre quatre fournisseurs afin de concilier gestion économique et garantie d'exécution;
- les consommables micro-informatiques et fournitures de bureau ont fait l'objet d'un marché conclu le 19 janvier 1998 pour une période de 3 ans ;
- le marché concernant **le blanchissage du linge et des voilages** a pris effet le 1^{er} octobre 1998 et a été conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

D – Les marchés passés dans le domaine de l'informatique

S'agissant des marchés passés par l'Assemblée nationale dans le domaine de l'informatique, il convient de distinguer pour l'année 1998 :

- les **marchés pluriannuels** de fournitures, assistance et maintenance en vigueur pendant les années 1998, 1999 et 2000 ;
- les **marchés nouveaux** passés pendant l'année 1998.
 - a. les marchés pluriannuels

L'Assemblée nationale dispose actuellement, pour ses organes institutionnels et ses services, d'un parc micro-informatique de l'ordre de 800 unités qui implique un flux d'achats de renouvellement et d'extension important.

Ces achats sont effectués dans le cadre de marchés à bons de commande successifs, permettant de suivre l'évolution de l'offre et de répondre aux besoins effectifs en cours d'année.

Après un appel d'offres restreint qui a suscité six candidatures, les marchés pour 1998 ont été attribués, par décision de MM. les Questeurs en date du 25 janvier 1998, à deux entreprises avec reconduction possible pour les années 1999 et 2000.

Par décision de MM. les Questeurs en date du 16 décembre 1997, l'une de ces entreprises s'est également vue attribuer le marché d'assistance technique et de maintenance du parc micro-informatique pour l'année 1998 avec reconduction possible en 1999 et 2000.

b. les marchés nouveaux passés pendant l'année 1998

Il a été recouru à la procédure du marché négocié avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un marché d'assistance relatif à la première phase de réalisation d'une nouvelle application de sécurité sociale.

En revanche, certains marchés négociés ont été passés sans mise en concurrence préalable : achats d'extension des équipements du site informatique central et changement de version (an 2000) du logiciel comptable. Il a été recouru à cette procédure sur la base de l'article 104-II-2° du Code des marchés publics qui l'autorise lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation qui, à cause de nécessités techniques, d'investissements préalables importants, d'installations spéciales ou de savoir-faire, ne peut être confiée qu'à un entrepreneur ou un fournisseur déterminé.